REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260401-2026_04_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 1er avril 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six le premier avril à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BOUVET Patrick, conseiller municipal le plus âgé., Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – M.PRIME – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – L.HEYMANS – G.LE CADRE – S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 24 mars 2026
Absents excusés : S.SOUNDRON pouvoir donné M.LEFORT
Absents :
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-04-07 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRES DU C.N.A.S.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à élire un délégué auprès du Centre National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités territoriales :

Est élu délégué à l'unanimité : Pascal GUIBLIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal GUIBLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du